

Désenclavement Nord du LOT
PROJET VOIE d'AVENIR

Bilan de la Concertation territoriale
Phase 1 : Octobre 2009-Septembre 2010

RAPPORT établi par Henri COLIN, garant

Le présent document constitue le bilan d'étape de la concertation territoriale relative au désenclavement routier du nord du département du Lot, appelé « Voie d'Avenir ».

Au rapport proprement dit, sont annexés les compte-rendus des différents Comités de suivi qui ont jalonné la démarche de concertation.

1 – Enjeu de la concertation

Le désenclavement du Nord du Lot et sa liaison avec l'autoroute A20 et l'agglomération de BRIVE constituent un objectif majeur d'aménagement du territoire et de développement économique et humain pour les deux départements du Lot et de la Corrèze.

Ce constat partagé a conduit les Conseils généraux de ces 2 collectivités à engager une étude approfondie et exemplaire pour répondre à cet enjeu vital pour leur territoire :

- Une étude approfondie, car devant tenir compte des différentes réflexions réalisées depuis plus de 10 ans mais non abouties du fait que de nombreuses interrogations exprimées n'avaient pas trouvé de réponse satisfaisante
- Une étude exemplaire, car devant apporter les réponses aux attentes et préoccupations exprimées, ceci dans le cadre d'une réflexion menée de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs que sont les responsables élus, les représentants associatifs, les groupes économiques et politiques, sans oublier les administrations étatiques, régionales et départementales.

C'est sur cette base qu'ont été initiés et définis lors d'une première réunion générale, le 9 juillet 2009, les principes de la démarche de concertation et de co-élaboration des réflexions devant aboutir à la définition d'un tracé routier répondant au mieux aux enjeux et contraintes existants.

2 – Lancement de la concertation

Le 9 juillet 2009 le Comité de suivi, réuni pour la première fois à Cressensac, a fixé les modalités de travail qui devaient prévaloir et diligenter cette co-élaboration :

- Tout d'abord la désignation d'un garant, président du Comité de suivi, a été décidée. Par lettre en date du 4 septembre 2009, cette mission a été confiée au présent rédacteur de ce rapport, en précisant son contenu :
« - *faciliter les échanges entre les participants à la concertation*
- *veiller au respect de l'information du public et à sa participation au dispositif de concertation*
- *assurer, le cas échéant, une fonction de recours aux demandes formulées par les participants à la concertation territoriale et à celles du public.* »
- De manière pratique : ont été arrêtés les grands principes de déroulement de cette concertation, se déclinant en groupes de travail appelés Ateliers, portant sur les divers thèmes : socio-économique, environnemental et technique. Ces Ateliers de travail concerté doivent se réunir autant que nécessaire au fur et à

mesure des réflexions. Un Comité de suivi se tient à chaque étape importante et valide les études menées au sein des Ateliers.

3 – Méthodologie de la concertation

Le 30 octobre 2009, le Comité de suivi a lancé officiellement la co-élaboration telle qu'elle avait été voulue et acceptée. Le garant a rappelé les règles élémentaires qui doivent prévaloir dans le travail commun à mener :

« Le rôle de garant est de s'assurer que cette élaboration conjointe soit effectivement réelle, et donc de garantir au sein de ce comité de suivi les échanges, la transparence et l'écoute... Le respect de ces trois modalités de travail (réels échanges, véritable transparence, écoute partagée) conditionne le climat de confiance indispensable à la réussite du chantier que nous engageons. La contribution de chacun doit alimenter la réflexion et favoriser l'enrichissement du projet. Mais ceci ne pourra remplir sa pleine mesure que dans un cadre de travail respectant des conditions de fonctionnement de la co-élaboration acceptées par chacun. Il faut quelques règles pratiques, régissant nos modalités de travail conjoint. C'est l'objet de la charte. »

Cette charte présentée, discutée, amendée, puis validée a constitué le socle de l'ensemble de la démarche de co-élaboration qui s'est engagée et qui a perduré jusqu'au dernier Comité de suivi. Rappel synthétique des grands enjeux :

« La Concertation territoriale s'inscrit dans un dispositif de conduite des études, celles-ci se déroulant selon plusieurs étapes de l'automne 2009 à la mise à l'Enquête publique.....Les engagements réciproques liés à ce travail commun sont pris et acceptés par chacun, à savoir :

- *prévaut durant toute la durée des études un esprit de dialogue et de respect mutuel, quelle que soit la position de chacun des participants*
- *le Maître d'ouvrage et les participants mettront tout en œuvre pour que s'instaurent des relations de travail de qualité dans un climat de confiance ».*

A ce même Comité, a été présenté le cabinet EGIS qui a été retenu par le Maître d'ouvrage (Conseil général du LOT) pour mener l'ensemble des études.

Parallèlement a été exposé par le Maître d'ouvrage le calendrier de déroulement des réflexions, l'objectif final devant déboucher sur le choix d'une solution de tracé cette date étant fixée à la fin du premier semestre 2010.

4 –Déroulement de la concertation

La co-élaboration s'est déroulée en 3 étapes, constituées de réunions de travail (Ateliers Thématiques) et validées pour chacune d'elle par un Comité de suivi. Ainsi :

- L'étape 1 a porté sur un diagnostic concernant les 3 thèmes : Technique, Socio-économie, Environnement. Elle s'est clôturée par un Comité de suivi le 29 janvier 2010 au cours duquel a été validé le travail entrepris lors de 3 sessions d'Ateliers Thématiques, les 16-17 décembre 2009, 18-19 janvier et 22-23 janvier 2010.
- L'étape 2 a consisté à rechercher des tracés potentiels (au nombre de 5) et à définir une grille de critères et de cotations à appliquer sur chacun d'eux. Elle s'est clôturée par un Comité de suivi le 9 avril 2010 qui a validé le travail entrepris lors de 3 sessions d'Ateliers Thématiques, les 22-23 février, le 18 mars et le 26 mars 2010.
- L'étape 3 a eu pour objet d'analyser les différents tracés potentiels en regard de la grille de critères et de cotations. Le rendu a été fait lors d'un Comité de suivi qui s'est tenu le 24 juin 2010 au cours duquel a été validé le travail entrepris lors de 2 sessions d'Ateliers Thématiques les 31mai-1 juin et 10-11 juin 2010. Ce Comité n'a pas permis de clore la totalité de cette étape du fait du non rendu d'un certain nombre d'éléments de critère, commela connaissance précise des exploitations agricoles et la faisabilité d'aménagement des échangeurs sur A20.
- Une étape 3 bis s'est engagée suite à ce constat et a duré durant l'été 2010. Elle a abouti au Comité de suivi du 30 septembre 2010, ce après la tenue d'une session d'Ateliers Thématiques le 8 septembre, au cours duquel ont été débattus les sujets en suspens, non traités précédemment. Ce Comité a pris position sur une première sélection parmi les 5 variantes de tracé étudiées, ce qui a abouti à retenir 2 tracés potentiels, un au Nord (TracéT2/T1), un au Sud (Tracé T3).

En résumé, ce n'est pas moins de 4 Comités de suivi et de 18 réunions d'Ateliers qui se sont tenus depuis le lancement de la co-élaboration initiée le 30 octobre 2009, soit 22 réunions. Chaque Comité de suivi a réuni environ 45 à 50 participants et chaque atelier entre 25 et 30 participants, voire plus (50 présents au dernier Atelier du 8 septembre). Le nombre a fluctué d'une part en fonction des sujets traités, et d'autre part du fait de l'intégration dans chaque groupe de nouveaux arrivants (on peut citer le Collectif qui s'est déclaré lors de l'étape 3). Au total ce n'est pas moins de 60 heures de travail en commun qui peuvent être recensées, ce nombre ne prenant pas en compte le temps du travail personnel individuel.

Dans le même temps, une stratégie de communication et d'information a été mise en place à partir de décembre 2009. Ceci s'est concrétisé par un site internet où tout un chacun pouvait consulter l'avancement des études, faire part de remarques et donner des avis. Une Lettre d'information été créée et le premier numéro est sorti en mai 2010. On peut regretter peut-être la date un peu tardive de cette parution.

En parallèle à cette concertation territoriale, regroupant les acteurs locaux : élus, associations, organismes, administrations, est venue s'adjoindre la Concertation citoyenne, telle qu'elle est prévue réglementairement par l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. Celle-ci s'est déroulée entre le 19 avril et le 30 mai, et a compris 2 réunions publiques et des registres mis à disposition du public en Mairie sur les communes intéressées directement par les différents tracés. Il est à noter que cette concertation a pu être un vecteur de confusion pour nombre de personnes, car ne la situant pas clairement par rapport à la concertation territoriale.

5 –Analyse de la concertation

A ce stade d'exposé de ce bilan, il apparaît souhaitable que soit faite une analyse de cette démarche volontaire qui s'est poursuivie sur plus d'une année et à laquelle il convient de souligner une forte adhésion des participants :

- Tout d'abord, la volonté du Maître d'ouvrage d'engager et de réaliser une véritable concertation, allant jusqu'à une co-élaboration, n'est pas contestable. L'organisation et la qualité du travail entrepris le démontrent. Cette volonté s'est concrétisée lors des différentes phases de travail, en particulier dans le cadre des Ateliers Thématiques, où le débat, les échanges et les discussions ont été nombreux et positifs.
Le Maître d'ouvrage garde bien entendu ses prérogatives et il lui appartiendra de prendre sa décision après avoir écouté avec grande attention les remarques et souhaits exprimés lors de ce grand débat. En particulier, des réponses claires devront être apportées sur ces deux points particuliers fréquemment évoqués par nombre de participants à la concertation, à savoir :
 - le devenir des voies existantes et leur utilisation en regard de la nouvelle voie.
 - l'interaction indispensable de la nouvelle voie avec la zone économique constituée par l'Aéroport et le futur Parc d'activités de Cressensac.
- Le Cabinet EGIS, maître d'œuvre, a démontré une très grande qualité professionnelle, alliant sur des sujets complexes une technique parfaitement maîtrisée à une pédagogie remarquable, et ce par une écoute sans faille et des interventions claires et précises. Ceci a d'ailleurs à plusieurs reprises été souligné par les membres des Ateliers et du Comité de suivi.

- L'ensemble des réunions, que ce soit Ateliers ou Comités, se sont déroulés globalement dans un climat que l'on se doit de qualifier comme positif. Certes les points de vue n'étaient pas tout le temps concordants, et les échanges ont parfois été sinon vifs du moins « dynamiques », mais tout ceci s'est fait dans le respect de la Charte de concertation adoptée par tous en début de la démarche. Le respect de la règle « écoute, échange, transparence » a permis de créer un climat de confiance qui ne peut être démentie.
- Les Associations ont été des partenaires actifs dans le déroulement du travail engagé. Elles ont été certes acteur et défenseur de leur raison associative, mais aussi et souvent force de proposition et de connaissance. Leur participation doit être soulignée, même si parfois elle s'est exprimée par quelque position tranchée.

De ce bilan certes synthétique, on peut garder comme éléments forts de cette phase de concertation les points suivants :

- L'intérêt indéniable porté par tous les partenaires à cette démarche, intérêt qui ne s'est pas démenti durant ces 11 mois de travail intense
- Une participation ouverte et active, qui s'est concrétisée par une écoute, des échanges et des contributions de chacun
- Un respect réciproque même si parfois les paroles ont pu par inadvertance outrepasser quelques limites
- Une attente très forte et très sensible de la suite quant au choix final de tracé qui sera fait et à l'analyse détaillée de ce dernier
- Le souhait et la volonté exprimés par les participants de poursuivre la démarche dans les phases d'études à venir.

6 –Poursuite de la concertation

La décision du choix d'itinéraire final retenu doit intervenir lors des Assemblées plénières des Conseils généraux du LOT et de CORREZE prévues le même jour, à savoir le 22 octobre 2010.

A partir de cette décision, s'engagera la seconde phase de travail, qui consistera à analyser de façon détaillée le tracé arrêté, et aboutira au dossier qui sera soumis aux obligations réglementaires, en particulier à la mise à l'enquête d'Utilité Publique.

La Charte adoptée a clairement précisé : « *La Concertation territoriale s'inscrit dans un dispositif de conduite des études, celles-ci se déroulant selon plusieurs étapes de l'automne 2009 à la mise à l'Enquête publique* ».

L'attente des partenaires de la phase 1 de la concertation est forte et sans ambiguïté : la co-élaboration doit se poursuivre dans la phase qui s'engage. Leur souhait de participation active est clairement exprimé. Le Maître d'ouvrage doit rapidement après le choix de tracé démontrer sa volonté de maintenir cette dynamique, en annonçant les modalités de travail concerté. Ceci devrait se faire lors d'un Comité de suivi proche de la date de la décision, au cours duquel seraient exposées et explicitées les raisons ayant conduit au choix, mais surtout seraient présentées les modalités pratiques du futur travail concerté.

Les principes ayant prévalu lors de la phase 1 doivent être maintenus voire renforcés : tenue de structures de travail (les Ateliers Thématiques), et d'organes de validation (Comités de suivi).

Parallèlement à cette démarche de co-élaboration, doit être privilégiée une stratégie de communication vers l'ensemble des populations intéressées directement ou indirectement par le projet. Ceci passe sans doute par des réunions publiques d'information, mais aussi par le renforcement d'outils de communication (site internet, lettre d'info...).

Enfin à des questions récurrentes constatées lors de la phase 1, des réponses claires doivent être apportées, en particulier celles relatives à l'utilisation des voiries existantes. Ce point devra réglementairement être abordé dans le dossier d'Utilité Publique.

En résumé, le souhait et la volonté de poursuivre la démarche dans les phases d'études à venir ressortent de manière incontestable auprès des participants de la première phase. La Maîtrise d'ouvrage devra donner une réponse urgente quant aux modalités de la poursuite de la co-élaboration.

7 – Conclusion à la concertation

Le travail restant à faire est important et nécessite que la participation active constatée à ce stade des réflexions se maintienne. La demande est forte. Il ne faudrait pas que la dynamique existante constatée soit déçue. Pour cela l'écoute doit restée de règle et les réponses attendues doivent être apportées.

Rédigé le 19 octobre 2010 par le garant

Henri COLIN

ANNEXE 1

Rapport garant Comité de suivi du 30 octobre 2009

1 – Enjeu et Historique de la concertation

1.1 – Le principe d'une démarche globale de concertation a été décidé lors du Comité de suivi du 9 juillet 2009. Un rapport en date du 16 juillet 2009 a développé les modalités de cette concertation, à savoir entre autres choses le concept d'une véritable co-élaboration et la désignation d'un Garant de la démarche qui remplirait les fonctions de Président du Comité de suivi.

1.2- Les Présidents des Conseil Général de la CORREZE et du LOT ont défini dans une lettre de mission en date du 4 septembre 2009 le rôle attendu du Garant désigné et ses obligations vis-à-vis du déroulement de la concertation engagée.

1.3 - Le 5 octobre 2009 s'est tenue la Commission d'Appel d'offres qui a désigné le Cabinet EGIS comme Maître d'œuvre des études de l'opération « Désenclavement Nord Lot ».

2 – En préambule

Le Comité de suivi s'est tenu dans la salle des Fêtes de Cressenssac et a regroupé environ une soixante de participants.

Le Président du CG46 était présent, le Président du CG19 étant représenté.

Une conférence de presse s'est tenue en amont de la réunion, en présence des élus départementaux et du maire de Cressenssac.

Participait au Comité de suivi un représentant du Cabinet Attentionconsultants (Fin de sa mission).

3 – Présentation

Après une brève introduction du Président MIQUEL, le Garant prend la présidence de la réunion. Il rappelle les grands enjeux et règles du travail à entreprendre :

« Mon rôle de garant n'est pas d'intervenir sur le bien fondé de tel ou tel tracé et de m'immiscer dans le choix qui sera arrêté. Ce choix, et je crois qu'il est utile de le préciser clairement une nouvelle fois, relève de la seule compétence et responsabilité du maître d'ouvrage.

Mon rôle de garant est de m'assurer que cette élaboration conjointe soit effectivement réelle, et donc de garantir, comme le nom l'indique, au sein de ce comité de suivi les échanges, la transparence et l'écoute. Le respect de triptyque est pour moi la condition sine qua non de la réussite de l'action que nous devons mener conjointement :

- *Tout d'abord, rien ne peut exister sans de réels échanges. Ceci implique l'existence de véritables dialogues et donc la capacité pour chacun de pouvoir s'exprimer, bien entendu dans un respect réciproque. J'ai l'habitude de dire que deux monologues n'ont jamais fait un vrai dialogue.*
- *Un corollaire de ceci est que doit exister une véritable transparence dans le déroulement des réflexions entreprises : pas de faux-fuyant, comme pas de vérité première assénée.*
- *Enfin, tout ceci est conditionné par la capacité de chacun à écouter, c'est-à-dire à non seulement entendre ce qui est dit mais à se l'approprier pour restituer ensuite cette connaissance acquise dans un travail objectif et donc fructueux.*

Le respect de ces trois modalités de travail (réels échanges, véritable transparence, écoute partagée) conditionne le climat de confiance indispensable à la réussite du chantier que nous engageons.

La contribution de chacun doit alimenter la réflexion et favoriser l'enrichissement du projet. Mais ceci ne pourra remplir sa pleine mesure que dans un cadre de travail respectant des conditions de fonctionnement de la co-élaboration acceptées par chacun. Il faut quelques règles pratiques, régissant nos modalités de travail conjoint. C'est l'objet de la charte qui va vous être soumise. »

Le Cabinet EGIS (Jean Christophe COLLIN) présente le déroulement des études en 4 étapes :

- étape 1 : état des lieux et enjeux techniques, aboutissant à un diagnostic partagé.

- étape 2 : définition et pondération des critères découlant du diagnostic validé, puis première recherche de tracés potentiels (3 par fuseau)
- étape 3 : analyse des 6 solutions de tracé et définition d'un tracé
- étape 4 : étude détaillée du tracé validé en fin d'étape précédente

L'objectif de temps : un tracé arrêté et étudié précisément en fin septembre 2010.

Le Cabinet Attentionconsultants (Murielle KNOP) décrit le processus de concertation (objectifs de la démarche, identité visuelle, moyens de communication, calendrier des 4 étapes, organisation des Ateliers Thématiques, déroulement de la première étape).

4 - Echanges

Après cette présentation, les échanges avec les participants sont ouverts.

Les interventions majeures ont porté sur les points suivants :

- la charte de concertation : outre des remarques mineures sur des termes comme « en direction du Nord », « raccordement au CD820 » (**substituer A20 à RD 820**) , la demande de clarifier l'expression « confidentialité des études » a fait l'objet de débat et a abouti à un assouplissement de ce terme : **sauf demande contraire express amont du Maître d'ouvrage, les organismes participants ont liberté de communiquer les éléments de l'étude pour laquelle ils sont partie prenante dans le concept de co-élaboration mis en place.**
- Un souhait très vif pour que ne soit pas minimisé le volet Agricole est exprimé par les représentants professionnels (Chambres d'Agriculture de Corrèze et du Lot). **Apaisement est donné sur ce point par le Maître d'ouvrage.**
- Le président du Conseil Général a tenu à rappeler de manière claire l'objectif de résultat pour le projet et ce dans une démarche volontariste : « Lorsqu'une orientation sera prise, nous ne reviendrons pas en arrière ». **Pas de réaction des participants.**
- Le Maître d'ouvrage (François SANCON) expose la mise en œuvre d'un site internet, devant permettre à la fois de donner de l'information sur le déroulement des études (diaporama, CR des réunions...), mais également de permettre de participer concrètement à l'élaboration (contributions, interrogations...).**Cet outil ne sera pas opérationnel avant mi-décembre 2009.**

5 – Conclusion

Ce Comité de Suivi avait principalement pour ambitions :

- la mise en place de la structure proprement dite
- la présentation des modalités pratiques de la co-élaboration qui avait été décidée lors du Comité précédent du 9 juillet 2009
- une première approche des attentes et des priorités des participants

Les premiers constats qui peuvent être faits :

- une très forte attente qui s'est exprimée par une écoute « studieuse » des participants
- un corollaire à ceci : des interrogations importantes sur le travail qui va s'engager et sur sa fiabilité, même si cela ne s'est pas exprimé oralement
- des enjeux très personnalisés et contradictoires entre « le Nord et le Sud », les partisans de chacun d'eux paraissant bien camper sur leur position
- une conclusion : le travail sera délicat et nécessitera de la pédagogie certes, mais surtout de l'attention réciproque et de la crédibilité.

Le Maître d'ouvrage veut mener à bon terme cette procédure de concertation innovante, tout en rappelant que le travail entrepris doit aboutir à une solution qui sera alors mise en œuvre sans retour en arrière.

Trois règles essentielles doivent régir la démarche: écoute, échanges, transparence.

Elles conditionnent la confiance et la crédibilité.

Mais tout ceci ne peut exister sans un respect réciproque.

ANNEXE 2

Rapport garant Comité de suivi du 29 janvier 2010

1 – Enjeu et Historique de la concertation

1.1 – Le Comité de suivi du 30 octobre 2009 a lancé la phase opérationnelle des études devant aboutir au choix « co-élaboré et partagé » d'un tracé de voie devant desservir le Nord du Lot (Vayrac) et l'agglomération de Brive (A20).

1.2 – Les Ateliers Thématiques se sont réunis en 2 sessions de travail :

- les 16 et 17 décembre 2009

- les 18 et 19 janvier 2010

Leur objectif : élaborer un diagnostic le plus exhaustif des 2 fuseaux ayant été arrêtés, sur les 3 thèmes : Technique, Socio-économie, Environnement.

2 – En préambule

Le Comité de suivi s'est tenu dans la salle des Fêtes de Cressenssac et a regroupé environ quarante participants.

Les présidents des conseils Généraux de la Corrèze et du Lot étaient représentés, respectivement par Noël MARTINIE, VP du CG19, et par Serge BLADINIERES, VP du CG46.

3 – Présentation

Le président du Comité de suivi, en tant que garant, rappelle les éléments devant gérer le travail concerté entrepris, et fait part de son constat positif sur le vu des premières réunions des Ateliers Thématiques : grande attention et volonté forte de participer de façon concrète aux réflexions engagées, ceci s'exprimant par une richesse des échanges et des contributions apportées.

Le Maître d'ouvrage, par l'intermédiaire de Pascale BEAUBIER, fait un rappel rapide de la démarche entreprise, en rappelant le contenu de l'étape 1 faisant l'objet de la présentation de ce jour. « *L'étape 1 consistait à faire un état des lieux et à produire un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs* ». Elle resitue ensuite cette étape dans le déroulement général du travail engagé.

4 – Restitution et échanges

Le Cabinet EGIS (J.C COLLIN) présente à l'aide d'un diaporama le rendu des réflexions entreprises, et ce par thème de travail. Cette présentation laisse place ouverte à toute discussion et échange. Les principales interventions ont porté sur les points suivants :

4.1 – Aspect Technique

- Raccordement à l'A20 par le demi-échangeur 54 de Cressenssac

Le sujet de discussion : « Faut-il envisager de rendre complet cet échangeur et quid du coût du péage vers Brive ».

Le Maire de Cressenssac (M.Louradour) : « *Il est inutile de doubler cet échangeur car le trafic essentiel est tourné vers le Nord* ».

Le Président de Turenne Environnement (M. Thieffry) : « *Il faut conserver le principe d'un échangeur complet qui a un intérêt pour l'aménagement d'ensemble du territoire* ».

Le Président de la CC des Portes du Causse (M. Pestourie) : « *Tout projet sur le devenir de cet échangeur doit qu'en préalable soit bien pris en compte l'existence de la future Zone d'activités du Parc du Haut Quercy et l'intérêt de son rattachement à cet échangeur* ».

Le Maire de Cressenssac (M.Louradour) : « *Il faut envisager la gratuité de péage de l'A20 sur la portion Nord de cet échangeur* ».

Sur ce point, le président du Comité précise que cela relève d'un accord entre l'Etat et le concessionnaire

- Les conditions de déplacement

Plusieurs interventions sur les incidences de la nouvelle voie, en particulier :

Le Conseiller Général du Lot (Albert Salle) : « *Cette voie à bonnes caractéristiques permettra d'apporter un choix d'itinéraire entre Biars/Beaulieu et Biars/Vayrac* ».

Le Conseiller Général de Corrèze (Jacques Descargues) : « *En dehors du gain de temps qu'apportera la nouvelle voie, il ne faut pas sous-estimer les gains de sécurité engendrés* ».

Les interrogations légitimes sur les gains de temps devront impérativement trouver réponse dans les futures étapes de la réflexion engagée.

4.2 – Aspect Socio- économique

La présentation comportait des éléments communs déjà exposés dans la partie « Aspect technique ». Les interventions ont porté sur certains points particuliers :

Le Conseiller Général de Corrèze (Jacques Descargues) : « *L'impact tourisme, et plus particulièrement le nombre de lits d'accueil, est un élément important : les lits touristiques sont plus nombreux que les lits permanents. Cette donnée est à prendre en compte* ».

L'AICN (Cathy Picard) fait part de son interrogation sur « *l'efficacité des contributions apportées, dont on ne retrouve pas trace dans l'exposé fait, en particulier au niveau des aspects agricoles du plateau de Nespouls* ». Réponse est apportée par le Cabinet EGIS qui précise que ceci ressortira de manière plus visible dans les étapes suivantes des études qui seront plus fines et détaillées.

Vigilance : ne pas décevoir la dynamique de travail engagée. Toute contribution doit être appropriée, étudiée et développée.

A une remarque de Turenne Environnement, le Conseiller Général du Lot et Maire de Martel (Jean-Claude Requier) informe que le Conseil Général 46 a engagé des réflexions sur un périmètre élargi comprenant les 7 cantons intégrés dans la démarche présente, sous forme de « Schéma de Cohérence des Aménagements, Equipements et Services – SCAES ».

4.3 – Aspect Environnement

Ce volet a fait l'objet de nombreuses interventions et d'échanges parfois musclés mais toujours corrects. La sensibilité des sujets exposés et leur personnalisation expliquent ceci.

L'AICN (Cathy Picard) intervient sur le point particulier de la Forêt de Turenne et « *demande à nouveau que les contributions apportées dans les Ateliers Thématiques soient effectivement prises en compte* ».

Le Maire de Turenne (Yves Gary) surenchérit sur ce point de la Forêt de Turenne : « *Les cartes correspondantes ne sont pas sérieuses* ».

Point sensible qu'il convient de traiter avec diligence et sérieux.

Accès-Cible (Serge Lansky) : « *Ce qui est nouveau par rapport au passé, c'est le travail en commun entre le département du Lot et celui de la Corrèze. Il est indispensable que l'ensemble des acteurs puisse travailler intelligemment et que cela n'aboutisse pas à un rejet de tout désenclavement. Il faut s'assurer que l'on trouve le meilleur tracé* ».

Le Maire de Nespouls (François Patier) partage l'analyse de Serge Lansky. Il surenchérit que « *le Lot s'implique plus dans le SCOT du Pays de Brive, enjeu majeur de développement de toute une région* ».

La Présidente du Syndicat d'Etudes du Pays de Brive, en charge du SCOT (Patricia Broussole) : « *La démarche du SCOT est de construire un projet de territoire. Ce qui se passe dans le Lot ne peut désintéresser la Corrèze, et vice et versa. Il faut avoir une ambition pour demain* ». Dans la réflexion en cours dont elle est partie prenante, elle estime que « *l'on va vers un diagnostic partagé, tout en craignant que les critères et choix ne soient déjà arrêtés* ».

Le Président du Conseil Général du Lot, représenté par son Vice-Président (Serge Bladinières) tient à intervenir pour se féliciter du travail entrepris et des modalités de son déroulement : « *Il faut continuer à maintenir cet état d'esprit et travailler sereinement et en toute objectivité* ». Il annonce que le Conseil général du Lot délibèrera le 28 juin prochain pour le choix du tracé.

Annonce de date prématurée : risque de conforter le sentiment plusieurs fois exprimé que tout est déjà « bouclé ». Je le regrette.

4.4 – Synthèse et suite

Après ces exposés et échanges, le Président du Comité de suivi propose que l'étape 1 (état des lieux et diagnostic) soit validée.

Pas de remarque particulière.

L'étape 1 est validée et le diagnostic partagé.

Le Maître d'ouvrage (Pascale Beaubier) présente la suite de la réflexion, et principalement le contenu de l'étape 2 :

- définition des critères et recherche de « tracés » potentiels sur les 2 fuseaux
- calendrier de travail :
 - AT : les 22 /23 février (1 AT par thématique)
 - AT : le 18 mars (regroupement des 3 thématiques)
 - AT : le 26 mars (regroupement des 3 thématiques)
- Comité de suivi de validation de l'étape 2 : le 9 avril.

Le Maître d'ouvrage fait part du prochain lancement de la Concertation citoyenne, telle qu'elle est réglementairement définie par l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. Celle-ci devrait s'engager à la mi-avril et comprendrait des réunions publiques et expositions en mairies intéressées par le projet.

5 – Conclusion

Ce Comité de suivi clôturait l'étape 1 de la démarche de co-élaboration engagée le 29 octobre dernier. Cette étape était primordiale car elle devait démontrer que la volonté exprimée par le Maître d'ouvrage de mener un chantier ambitieux en toute objectivité, avec la participation active de tous les acteurs et dans un climat de confiance réciproque était non seulement possible mais surtout réelle.

Le premier bilan qui peut être fait dans ce sens est tout à fait positif en s'appuyant sur les aspects suivants :

- une présence nombreuse et assidue aux Ateliers Thématiques, lieux de ce travail commun,
- une participation indéniable concrétisée par l'attention, les échanges et les contributions de chacun
- une attente très forte sur le résultat qui sortira de ce travail
- une préoccupation vis-à-vis de la conclusion finale, certes personnelle voire individuelle, mais intégrant une approche de l'intérêt général
- un respect réciproque même si parfois les paroles ont outrepassé quelques limites

Le Maître d'ouvrage, par l'intermédiaire des services techniques du Conseil Général du Lot a parfaitement tenu la barre, aidé en cela par le Cabinet d'Etudes EGIS tout à

fait remarquable dans sa présentation des études ainsi que dans l'écoute des divers participants.

L'étape 2 va s'engager. Elle aboutira aux premiers tracés concrets. L'attention et la vigilance devront être encore plus que précédemment de mise.

Décevoir n'est pas envisageable.

Confiance, crédibilité et respect doivent constituer les règles essentielles du travail de chacun.

ANNEXE 3

Rapport garant Comité de suivi du 9 avril 2010

1 – Enjeu et Historique de la concertation

1.1 - Le Comité de suivi du 29 janvier 2010 a lancé la seconde phase de la co-élaboration. Son objet : la recherche des tracés optimisés.

1.2 - Les Ateliers Thématiques se sont réunis en 3 sessions de travail :
- les 22 et 23 février 2010 - Objet : Définition des grilles de critères.

- le 18 mars 2010 – (AT unique, regroupant les 3 thématiques)

Objet : Validation des grilles de critères et construction de tracés potentiels.

- le 26 mars 2010 - (AT unique, regroupant les 3 thématiques)

Objet : Validation des tracés potentiels.

2 – En préambule

Le Comité de suivi s'est tenu dans la salle des Fêtes de Cressensac et a regroupé environ quarante participants.

Le président du Conseil Général du Lot, Gérard MIQUEL, était présent, son homologue de Corrèze étant représenté par le Vice-Président Noël MARTINIE

A noter qu'en préalable, une réunion informelle entre les deux représentants des Conseils généraux s'est tenue brièvement afin de débattre et arrêter une position sur l'annonce à faire sur la date de la décision finale. **Point positif.**

3 – Présentation

En ouverture de la réunion, Henri Colin en tant que garant, accueille les participants et précise les objectifs de la réunion qui visent à conclure la deuxième phase des études d'élaboration du projet Voie d'Avenir. Il rappelle les enjeux du projet et remercie les participants pour la qualité du travail réalisé jusqu'à présent.

Il passe la parole au Vice-président du Conseil général de la Corrèze et au Président du Conseil Général du Lot.

- Noël MARTINIE : « *Souhait de voir se poursuivre avec la même volonté d'écoute réciproque le travail engagé...Le choix final découlera d'une démarche commune et unique des 2 Conseils généraux* ».
- Gérard MIQUEL : « *Volonté des 2 Conseils Généraux de voir aboutir ce travail de concertation innovant...La décision sera prise lors de réunions conjointes de travail des 2 collectivités* ».

A remarquer qu'aucune annonce n'a été faite quant à la date de cette décision. A priori, la date du 28 juin n'est plus d'actualité.

Le Maître d'ouvrage, par l'intermédiaire de Pascale BEAUBIER, fait un rappel rapide de la démarche entreprise, en rappelant le contenu de l'étape 2 faisant l'objet de la présentation de ce jour. « *L'étape 2 consistait à rechercher des tracés potentiels optimisés, et d'arrêter une grille de critères qui seront appliqués sur chacun des dits tracés* ». Elle resitue cette étape dans le déroulement général du travail engagé.

4 – Restitution et échanges

Le Cabinet EGIS (JC COLLIN) expose à l'aide d'un diaporama le rendu des réflexions entreprises. Cette présentation est décomposée en 2 parties : d'une part la grille des critères, d'autre part les « tracés » potentiels recensés. Cette présentation laisse place ouverte à toute discussion et échange. Les principales interventions ont porté sur les points suivants :

4.1 - La grille de critères

Exposé très clair de EGIS, qui n'amène de la part des participants présents aucune interrogation ou précision, ni commentaire.

4.2 – Les « tracés » potentiels

Les différents tracés potentiels présentés sont au nombre de 5, avec pour certains des variantes légères : 2 pour le fuseau Nord et 3 pour le fuseau Sud.

- Tracé T1 et T1a (Fuseau Nord).

Pas de remarque majeure, hormis une intervention de Turenne Environnement (M. FLANDIN) sur les pentes des tracés : « *Une rampe à 6% n'implique-t-elle pas une voie spéciale supplémentaire pour PL ?* ». Réponse apportée par EGIS et les techniciens des CG Lot et Corrèze : « *Il n'y a pas de contrainte particulière directement liée à ce seul élément de pente. S'y ajoute la longueur de la rampe en question* ».

Remarque n'apportant rien au débat actuel, car question d'ordre technique valable pour tous les tracés. Cet élément sera pris en compte dans l'étape 3 dans le cadre de l'analyse des critères et de leur cotation.

- Tracé T2 (Fuseau Nord).

Pas de remarque de fond. Intervention du Gadel (M.KANDEL) sur la prise en compte de la qualité des matériaux dans le cadre de la recherche de l'équilibre Remblai/Déblai. Réponse apportée par EGIS qui a satisfait le demandeur.

- Tracé T3 (Fuseau Sud).

Pas de commentaire en direct.

- Tracé T4 (Fuseau Sud)

Pas de commentaire en direct.

- Tracé T5 (Fuseau Sud)

Pas de commentaire en direct

Présentation très claire de EGIS qui n'a pas conduit à de réels débats lors de l'exposé.

A noter après cette présentation, un échange verbal entre 2 associations :

- Condat dans la Tourmente (M.PATTE) : « *Pourquoi regarder 2 fuseaux alors que le tracé par le Nord est le plus court pour joindre Brive ?* ».

- Turenne Environnement (M.FLANDIN) : « *L'enjeu essentiel est de se boucler avec l'autoroute A20, ce que permet le plus rapidement le tracé SUD, d'autant que la RD840 possède des caractéristiques très bonnes* ».

Echange « classique » qui démontre non seulement l'antagonisme entre les intervenants, mais les positions très tranchées en amont de toute réflexion organisée.

5 – Poursuite de la concertation

La Maîtrise d'ouvrage (Pascale BEAUBIER) présente la suite de la co-élaboration, et principalement le contenu de l'étape 3 qui consistera à comparer les diverses bandes d'études en regard des critères définis d'un commun accord.

Le calendrier, sauf impossibilité de dernière minute, devrait être le suivant :

- AT les 30 mai /1 juin (1AT par thématique)
- AT les 10 et 11 juin (1AT par thématique)
- Comité de suivi le 24 juin. Ce Comité validera les analyses faites sur chacun des « tracés » et permettra de prendre sa décision ultérieurement.

En parallèle, est lancée la Concertation citoyenne, les 19 et 20 avril en mairies de Sarrazac et Vayrac, des registres étant mis à disposition dans chaque mairie intéressée par les études entreprises pour permettre à chacun de s'exprimer, ce jusqu'au 30 mai.

Pour aider à la bonne fin de cette concertation règlementaire, le Maître d'ouvrage s'est attaché un cabinet de consultant spécialisé en communication, le Cabinet MDConseil, dirigé par Mickaël DEREUX. Ce dernier se présente en séance, en mettant en avant son rôle de communiquant dans la phase qui s'engage.

Le Président du Conseil Général (Gérard MIQUEL) prend la parole pour mettre en avant *« l'importance du travail qui reste à faire dans cette étape 3 de la co-élaboration. L'intégration de la Concertation citoyenne qui va s'engager alimentera les réflexions entreprises au sein des présentes instances de travail et apportera un complément de connaissance permettant aux décideurs, CG19 et 46, de prendre la meilleure décision. Celle-ci interviendra fin été- début automne 2010, et sera prise d'un commun accord, tant sur le choix de tracé que sur les modalités de montage financier »*.

6- Conclusion

Ce Comité de suivi clôturait l'étape 2 de la démarche de co-élaboration engagée le 29 octobre dernier. Après l'établissement du diagnostic de l'étape 1, cette étape a permis d'engager une phase concrète du projet « Voie d'avenir », en faisant ressortir sur le terrain les tracés potentiels qui doivent faire l'objet en phase suivante d'analyses détaillées en regard des 69 critères adoptés en y intégrant une notation pour chacun d'entre eux.

Le bilan qui peut être fait reprend celui précédemment établi pour le Comité de suivi du 29 janvier 2010, à savoir une appréciation personnelle positive s'appuyant sur les aspects suivants :

- une présence toujours nombreuse et assidue aux Ateliers Thématiques, lieux de ce travail commun,
- une participation indéniable concrétisée par l'attention, les échanges et les contributions de chacun
- une attente très forte sur le résultat qui sortira de ce travail
- un respect réciproque même si parfois les paroles ont pu par moment outrepasser quelques limites.

Le Maître d'ouvrage, par l'intermédiaire des services techniques du Conseil Général du Lot et de Corrèze ont parfaitement tenu la barre, aidés en cela par le Cabinet d'Etudes EGIS tout à fait remarquable dans sa présentation des études ainsi que dans l'écoute des divers participants. Cela a été mis en exergue par certains élus présents.

La phase qui s'engage sur la base des « tracés » arrêtés sera certainement délicate, car elle va mettre en exergue les intérêts personnels de chacun. L'apport d'un conseiller en communication sera un atout que le Maître d'ouvrage devra utiliser de façon judicieuse.

La crainte de voir une certaine précipitation dans la décision du choix de tracé final semble aujourd'hui s'éloigner, les Président du CG 46 et Vice-Président du CG 19 ayant apporté une précision sur une date devant être postérieure à la période d'été.

Donc poursuite dans le même esprit.

ANNEXE 4

Rapport garant Comité de suivi du 24 juin 2010

1 – Enjeu et Historique de la concertation

1.3 - Le Comité de suivi du 9 avril 2010 a lancé la phase 3 de la co-élaboration. L'objet de cette phase de concertation: analyser les tracés- variantes arrêtés dans la phase de concertation précédente, et les classer à l'aide des grilles de critères et de cotations validés lors de ce Comité de suivi du 9 avril 2010.

1.4 - Les Ateliers Thématiques se sont réunis en 2 sessions de travail :
- les 31 mai et 1 juin 2010 - Objet: analyse des 5 tracés-variantes et des cotations à attribuer à chacun d'eux

- les 10 et 11 juin 2010 - Objet: échange et validation des cotations des 5 tracés-variantes précédemment débattus, et analyse identique des sous-variantes.

2 – En préambule

Le Comité de suivi s'est tenu dans la salle des Fêtes de Cressensac et a regroupé environ quarante participants.

Le président du Conseil Général du Lot, Gérard MIQUEL, était présent, son homologue de Corrèze étant représenté par le Vice-Président Noël MARTINIE.

Les associations constituant le Collectif récemment créé étaient absentes (en particulier Turenne Environnement et ADVM qui étaient présents à toutes les phases de travail précédentes). Le Collectif était représenté par M. TASSAIN, qui a remis en main propre au Maître d'ouvrage un écrit explicitant la non-participation à ce Comité de suivi, et est parti en cours de séance sans intervenir oralement.

Sans porter un jugement sur cette position et sur les raisons qui n'ont d'ailleurs pas été exposées à l'ensemble des participants présents, on ne peut que regretter cette absence de membres actifs jusqu'à ce jour dans la concertation.

A noter qu'une conférence de presse s'est déroulée préalablement à ce Comité. Elle a eu une première conséquence, à savoir un retard dans le démarrage du Comité de suivi, peu apprécié par les participants qui attendaient.

A nouveau on ne peut qu'émettre des réserves sur une conférence de presse qui a pu dévoiler certaines positions du Maître d'ouvrage, et ce en dehors de la procédure de concertation engagée. A noter que le garant, invité par le CG, n'a pas sciemment participé à cette conférence.

3 – Présentation

En ouverture de séance, Henri COLIN en tant que le garant et président du Comité de suivi accueille les participants, et plus précisément le Collectif qui s'est déclaré depuis le précédent Comité de suivi. Il resitue ce Comité dans le processus général de concertation engagée et rappelle les enjeux du projet en se félicitant de la qualité de travail entrepris par chacun.

Il passe la parole au Président du Conseil Général du Lot, Gérard MIQUEL, qui apporte un certain nombre de précisions sur le déroulement futur de la concertation en cours :

« Le travail de concertation ne s'achève pas avec le présent Comité, car des points et attentes qui ont émergé durant les diverses réunions qui se sont déroulées depuis plusieurs mois n'ont pas trouvé encore de réponses. Un nouveau Comité de suivi se tiendra en septembre au cours duquel au vu des éléments complémentaires obtenus et d'une étude exhaustive une position finale sur le choix de tracé potentiel pourra être arrêtée. Les 2 Conseils généraux du Lot et de Corrèze prendront leur décision sur ce choix courant octobre. Le tracé adopté fera alors l'objet d'études approfondies, ceci toujours dans le cadre de la même démarche de travail concerté ».

Il est regrettable que cette annonce devant relever en priorité du Comité de suivi ait été faite précédemment en Conférence de presse.

Le Maître d'ouvrage, par l'intermédiaire de Pascale Beaubier, fait un rappel de la démarche entreprise, en rappelant le contenu du travail depuis le précédent Comité de suivi et en resituant l'objet de la présentation faite ce jour : *« L'étape 3 a consisté à analyser les solutions de tracés potentiels (5 variantes et les sous-variantes) en regard des grilles de critères et de leur cotation. Le Comité d'aujourd'hui doit valider le travail entrepris et si besoin mettre en exergue le travail restant à faire ».*

4 – Restitution et échanges

Le Cabinet EGIS (JC COLLIN) expose à l'aide de diaporamas le rendu des réflexions entreprises.

Peu d'interventions sur l'exposé au niveau des 5 tracés, hormis les préoccupations exprimées sur le fait qu'à ce jour des éléments manquent pour que l'analyse soit

complète : problèmes des études non remises de la Chambre d'Agriculture du Lot sur les exploitations agricoles, et d'ASF sur les échangeurs et le péage.

La fourniture de ces éléments conditionne la poursuite de la concertation, pour un choix qui devra s'exprimer en toute connaissance de cause.

A noter que c'est durant cette phase de présentation que le Collectif (M.TASSAIN) s'est « éclipsé » très discrètement, sans être intervenu dans le débat à quelque moment que ce soit.

Sur la présentation des sous-variantes, plusieurs interventions à remarquer :

- Sous-variante T2a : Mme Broussole « *souhaite que cette sous-variante ne soit pas écartée, car elle peut apporter une complémentarité avec le projet de Parc d'activités proche. A ce sujet, elle regrette que n'existent pas des réunions communes de travail entre Voie d'Avenir et Aéroport/Parc d'activités* ».

Il est impératif que dans les futures réflexions soit intégrée cette interaction entre Voie d'Avenir et la Zone économique que constitue le Parc d'Activités et l'Aéroport.

La sous-variante est conservée et sera intégrée à l'étude en cours d'ASF sur les échangeurs.

- Demi-échangeur de Cuzance : M. le Maire de Cressenssac intervient sur l'existence du péage « *Le rachat de péage, cela existe* ». Ce que surenchérit le Maire de Martel.
- Mixage T1/T2 : Cette sous-variante n'a pas été étudiée en Atelier Thématique. De ce fait, M. le Maire de Nespouls intervient : « *Cette solution n'est pas acceptable en l'état, car elle n'a en aucun moment fait l'objet d'une quelconque étude présentée et débattue en atelier de travail* ».

Il est pris acte de cette demande. Cette sous-variante doit faire l'objet d'une réelle étude, présentée et débattue en Atelier Thématique avant d'être validée en un prochain de suivi.

En marge de ces échanges :

- M. le Maire de Nespouls intervient vivement pour faire part de son étonnement sur la tenue de la conférence de presse ayant précédé le Comité de suivi. Il s'interroge : « *Quelle est la légitimité de notre Comité de suivi si en dehors de cette structure de concertation voulue et acceptée par tous, des décisions sont prises et annoncées urbi et orbi* ». Il contexte de ce fait la qualité de la concertation.

Cette intervention a été à l'origine de vifs échanges.

Comme pressenti, cette conférence de presse avant le Comité était une erreur. A éviter à l'avenir.

A noter que lors de cet « incident », le Président du Conseil Général du Lot était absent, car il avait dû quitter le Comité du fait d'une autre obligation.

- M. BEX, Chambre d'Agriculture du Lot, « *insiste sur l'importance de l'agriculture, qu'il convient de prendre à sa juste valeur. La Chambre d'Agriculture est favorable au désenclavement, mais pas à n'importe quel prix* ».
- M. le Maire de Sarrazac met en avant d'une part « *la qualité du travail remarquable fait par le Cabinet EGIS* » et d'autre part l'importance de « *la prise en compte du critère Aménagement du territoire dans le choix d'un tracé final* » sans que soient négligés les coûts correspondants.

5– Poursuite de la concertation

La Maîtrise d'ouvrage (Pascale BEAUBIER) présente la suite de la co-élaboration. En particulier, les résultats qualitatifs de la concertation citoyenne seront développés lors d'un prochain Comité de suivi qui devrait se tenir en septembre.

Durant l'été, les études non abouties à ce jour feront l'objet d'un rappel auprès des organismes qui doivent les réaliser. Elles seront, comme l'analyse de la sous-variante T1/T2, présentées en Atelier Thématique, vraisemblablement en début septembre à une date à fixer, avant la tenue d'un Comité de suivi clôturant la phase 3 de concertation, puis la soumission de la globalité de la réflexion devant les Assemblées plénières des Conseils Généraux 46 et 19 pour choix d'un tracé, en octobre 2010.

M. MARTINIE, Vice-Président du Conseil Général de Corrèze, en conclusion de ce Comité, prend la parole en faisant part de sa satisfaction pour la qualité du travail réalisé par chacun des participants depuis l'engagement de la concertation. « *Le travail n'est pas encore achevé. Que cette dynamique positive se maintienne dans les phases de travail à venir* ».

6 – Conclusion

Ce Comité de suivi clôturait l'étape 3 de la démarche de co-élaboration engagée le 29 octobre dernier. Après l'établissement du diagnostic de l'étape 1, et la fixation des tracés potentiels complétée par les grilles de critères et de cotation de l'étape 2, cette étape a consisté à quantifier et classifier les différentes variantes et sous-variantes de tracés précédemment arrêtées.

Cette étape a été marquée par des événements qui ont fait évoluer assez considérablement le travail entrepris jusqu'à là :

- Tout d'abord le contenu même du travail, à savoir la classification des tracés précédemment actés, a fait basculer d'une approche de constat vers une action concrète d'appréciation et d'évaluation, contexte tout à fait nouveau et délicat, car les positions personnelles resurgissent de manière évidente.
- En second lieu, est venu s'adjoindre à la concertation des acteurs locaux engagée depuis plus de 6 mois la concertation citoyenne, telle qu'elle est définie par le Code de l'Urbanisme. Ceci a pu avoir un effet de complexification du processus au regard des participants, effet constaté.
- Enfin la composition des Ateliers Thématiques et Comité de Suivi s'est trouvée modifiée de façon substantielle par l'arrivée d'un Collectif, incluant des Associations déjà présentes mais aussi d'autres nouvelles qui se sont déclarées du fait de l'émergence des tracés potentiels annoncés.

L'appréciation personnelle faite précédemment reste toutefois positive. Ce sentiment s'appuie sur les aspects suivants :

- **une présence toujours nombreuse et assidue aux Ateliers Thématiques et au Comité de suivi, lieux de ce travail commun.**
- **une participation indéniable concrétisée par l'attention, les échanges et les contributions de chacun.**

ANNEXE 5

Rapport garant Comité de suivi du 30 septembre 2010

1 – Enjeu et Historique de la concertation

1.1- Le Comité de suivi du 24 juin 2010 a permis la présentation de la classification et cotations des différents tracés potentiels du projet Voie d'Avenir. Il n'a pas pu conclure du fait de l'absence d'études non remises concernant d'une part le diagnostic sur les exploitations agricoles (Chambre d'Agriculture), d'autre part la faisabilité de travaux d'aménagement sur les échangeurs autoroutiers A20 (ASF). Vient s'ajouter à ces 2 points une demande formulée lors de ce Comité pour une analyse détaillée d'une sous-variante T2/T1.

1.2- Un Atelier Thématique s'est tenu le 8 septembre 2010, au cours duquel ont été débattus ces différents éléments évoqués ci-dessus.

A ce Comité, le garant n'a pu être présent pour raison personnelle grave.

1.3- Par mail en date du 27 septembre 2010, les Associations constituant le Collectif, par la voix de M.TASSAIN, ont fait part au garant de leur non-participation au Comité de suivi « *pour manifester leur mécontentement sur la concertation telle qu'elle a été menée* ». Le président du Comité de suivi, garant de la concertation, est d'autre part sollicité pour qu'une déclaration liminaire puisse être lue.

2 – En préambule

Le Comité de suivi s'est tenu dans la salle des Fêtes de Cressensac et a regroupé entre quarante et cinquante participants.

Le président du Conseil Général du Lot, Gérard MIQUEL, était présent, le Conseil Général de Corrèze étant représenté par son Vice-Président Noël MARTINIE. François HOLLANDE, Président, a rejoint le Comité en cours de débat, en provenance de PARIS.

M.TASSAIN représentant le Collectif était présent. Il a informé le garant, avant la séance, de la décision de ne pas faire de déclaration liminaire comme précédemment annoncé.

3 – Présentation générale

En ouverture de séance, Henri COLIN en tant que garant et président du Comité de suivi accueille les participants, puis donne la parole au Président du Conseil Général du Lot, Gérard MIQUEL.

Celui-ci « *se félicite de la qualité de la concertation qui ne s'est pas démentie depuis son lancement le 9 juillet 2009* ». A ce propos, il fait un parallèle avec le travail qui avait été entrepris pour la création de l'autoroute A20 en mettant l'accent sur « *la durée des débats correspondants qui ont jalonné cette réalisation vitale pour le développement du département du Lot, débats qui ont permis de trouver un consensus majoritaire* ».

Il précise qu'il en est de même pour le présent projet, et en profite pour répondre à un point particulier plusieurs fois évoqué précédemment : « *L'aménagement sur place de la côte des Mathieux présente des caractéristiques difficiles et dangereuses. Cette possibilité est donc exclue* ».

Il annonce enfin que les 2 collectivités départementales se réuniront le même jour, le 22 octobre prochain, en séance plénière pour délibérer sur le choix de tracé à retenir.

Noël MARTINIE informe que François HOLLANDE rejoindra le Comité en cours de réunion.

Ce dernier, à son arrivée intervient pour faire part de sa satisfaction du travail entrepris : « *La concertation s'est déroulée comme elle devait l'être, grâce à une participation active et un travail de qualité de chacun. Le Conseil général de Corrèze, comme son homologue du Lot, délibérera le 22 octobre prochain sur le choix du meilleur tracé* ».

A noter qu'une conférence de presse conjointe des 2 Présidents envisagée pour le 7 ou 8 octobre est abandonnée. On ne peut que s'en réjouir, car c'était une décision qui si elle avait été maintenue aurait dévalorisé le processus de concertation, dont chacun s'est félicité.

Le Maître d'ouvrage, par l'intermédiaire de Pascale Beaubier, présente l'Ordre du jour du présent Comité, en rappelant la tenue d'un Atelier Thématique qui s'est tenu le 8 septembre dernier. Celui-ci a permis d'aborder les points restés en suspens lors du précédent Comité du 29 juin.

L'ordre du jour :

- Bilan de la concertation citoyenne.

- Présentation de l'analyse finale des variantes et sous-variantes, avec position du Comité vis-à-vis de chacune d'elles.
- Première approche de bilan de la concertation avec les acteurs locaux par le garant.

4 – Le Bilan de la Concertation citoyenne

Cette concertation réglementaire est prévue par l'article L302 du Code de l'Urbanisme.

Le Maître d'ouvrage (Pascale BEAUBIER) en développe d'une part un bilan quantitatif dont les premiers chiffres avaient déjà été donnés lors du Comité du 29 juin, d'autre part une analyse qualitative des avis recensés lors des différents moyens de communication mis à disposition (registres en mairies, site internet...).

Après un rappel sur le fait qu'à ce jour 11 communes sur les 14 de la zone d'étude ont délibéré, est faite une présentation détaillée de l'analyse qualitative, dont on peut retirer les quelques aspects suivants :

- La nécessité de désenclavement vers l'A20 est confirmée
- Les itinéraires existants, s'ils n'apparaissent pas à priori comme une solution unique à l'atteinte de l'objectif de désenclavement, n'en demeurent pas moins pour beaucoup comme un élément important à prendre en compte.
- Il y a urgence à réaliser l'opération.
- Le fuseau Nord paraît être, en majorité exprimée, comme l'itinéraire à plus grande logique.
- Le péage est pénalisant.
- Est mise en avant l'importance d'assurer par le tracé retenu une desserte compétitive vers les diverses activités, dont l'Aéroport et le Parc d'activités.
- La déviation des secteurs agglomérés des communes est fortement demandée.
- Le volet agricole doit fortement être pris en compte
- Un accent particulier sur les risques d'inondation (La Tourmente).
- La commune, déjà fortement touchée par l'A20 et l'aéroport, doit faire l'objet d'une attention toute particulière, allant jusqu'à une solution l'épargnant spatialement.
- Le projet doit être analysé dans le cadre d'une véritable réflexion d'aménagement du territoire.

Pascale BEAUBIER conclut ainsi : *« Cette concertation fut très suivie et très médiatisée ».*

Aucune intervention des participants sur cet exposé.

5 – Présentation de l'analyse finale des variantes et sous-variantes

JC COLLIN (Cabinet Egis) fait un rappel de la méthode de travail, puis présente en détail l'analyse de l'ensemble des variantes et sous-variantes de tracés, en regard des critères et de la grille de cotations.

Exposé exhaustif qui, bien que peut-être un peu long et fastidieux, était nécessaire pour que le Comité de suivi puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur les différents tracés.

A noter pendant cette phase, l'arrivée de François HOLLANDE, son intervention développée ci-dessus, puis son départ comme ceux des maires de Nespouls et Turenne.

Trois interventions à signaler :

- A la demande du Conseil Général du Lot (François SANCON), le représentant de ASF Gilles CALAS, Directeur de l'Infrastructure, fait part que *« du fait de la complexité, le rachat du péage n'est pas envisageable »*. M. le maire de Cressensac regrette cette position : *« Il faut trouver une solution »*. M. le maire de Martel signale que ceci a pourtant été *« faisable et réalisé sur l'A64, à la sortie de Toulouse »*.
Ce point reste en suspens et devra être approfondi, avec ASF certes mais aussi avec les services de l'Etat à Paris.

- M. TASSAIN, représentant le Collectif, s'étonne : *« Pourquoi dans les propositions faites, on ne parle plus de l'existant »*. Réponse est donnée par Egis (JC COLLIN), rappelant que l'analyse sur les itinéraires existants avait pour objet de mettre en parallèle les divers tracés neufs avec ce qui existe aujourd'hui.

Le sujet est récurrent. Il faudra que le Maître d'ouvrage apporte à un moment donné, en tout cas pour la DUP, une réponse claire et bien explicitée sur ce point.

- M. LANSKOY (Accès cible) fait part de son inquiétude sur la réalisation concrète du projet. M. le Président du CG46 (Gérard MIQUEL) rassure : *« Le projet ne sera pas enterré. Il sera mené à son terme, dans les délais réglementaires nécessaires. Ce projet est prioritaire »*.

Au vu de cette analyse, le Maître d'ouvrage (François SANCON) interroge les membres présents du Comité de suivi pour connaître leur point de vue sur les différents tracés ayant fait l'objet de cette phase de concertation. Les positions suivantes sont arrêtées :

- Tracé T2 /T1 : maintenu
- Tracé T5 : écarté
- Tracé T4 : écarté
- Tracé T3 : maintenu

Le Vice-Président du CG19 (Noël MARTINIE) prend acte de cette position du Comité de suivi et précise : *« Quel que soit le tracé retenu, le Conseil Général de Corrèze participera au projet. Si la décision finale portait sur le tracé T3, le département interviendra sur son réseau actuel de Corrèze ».*

Le Comité de suivi a pleinement joué son rôle. Il appartient maintenant aux décideurs départementaux de faire leur choix.

6 – Première approche du bilan de la concertation

Une première approche du bilan de la concertation des acteurs locaux engagée depuis plus d'un an est faite par le garant.

Ce rapport a servi d'assise au Rapport final de la concertation.

7- Interventions des participants du Comité

La parole est donnée aux membres du Comité de suivi qui désireraient intervenir en conclusion de cette phase de travail.

- Le Maire de Sarrazac (Habib FENNI):
« Le travail fait par Egis est un travail rigoureux que je tenais à souligner...Le choix devra se faire dans le cadre de l'intérêt général : il faut un projet d'avenir global... Il ne faut pas qu'il y ait des gagnants et des perdants du Nord ou du Sud. Il faut un compromis acceptable, qui passe par l'aménagement des routes existantes en particulier vers le Nord et par un tracé neuf du type T3 pour les PL. »

- Le Collectif (Jean Claude TASSAIN) :
« Cette concertation voulue exemplaire n'était pas une véritable concertation. La transparence n'est pas apparue d'évidence. Mais ceci dit, nous restons présents : nous ne sommes pas fermés à toute discussion véritable ».

- Le Conseil Général de Bretenoux (Albert SALLE)
« Ce projet doit profiter à un bassin de vie, celui de Bretenoux. Ce n'est pas uniquement un projet pour une entreprise fusse-t-elle majeure, mais ce doit être une véritable voie d'avenir pour tout un territoire prenant en compte l'économie, le cadre de vie, l'environnement, en un mot la Vie...On veut un choix qui aille dans le bon sens... Il faut une voie nouvelle ».

Le Président du Conseil Général du Lot (Gérard MIQUEL) conclut :

« La décision sera prise le 22 octobre par les 2 Assemblées départementales. A partir de cela, les études se poursuivront, et si on trouve un climat consensuel, on ira vite. Je me félicite de ce travail remarquable qui n'a pu exister que grâce à l'implication de chacun ».

8 – Conclusion

Ce Comité de suivi a clôturé la première grande phase de travail engagée le 30 octobre 2009, dont l'enjeu final consistait à apporter aux décideurs, à savoir les Conseils Généraux du Lot et de Corrèze, tous les éléments d'analyse et d'appréciation leur permettant de faire le choix le meilleur de tracé pour le projet de désenclavement Nord du Lot, intitulé Voie d'Avenir.

Le Comité s'est déroulé dans une ambiance positive et constructive, qui s'est concrétisée par la position exprimée par l'ensemble des participants sur les différentes variantes de tracés étudiées, à savoir le choix final entre deux solutions potentielles : l'une au Nord reliant Condat à la RD820 à proximité de l'échangeur de Nespouls, l'autre au Sud partant de Condat et redescendant sur Martel pour se raccorder sur la RD840.

La décision finale sur le choix de tracé appartenant aux Conseils généraux, l'annonce a été faite par les deux Présidents présents que celle-ci interviendrait lors de leur Assemblée plénière prévue le même jour, le 22 octobre 2010.

Le Comité a également été marqué par la présentation des bilans des concertations, à savoir :

- La concertation citoyenne, très fortement suivie dans les communes où elle avait été engagée.
- La concertation territoriale (la présente) avec une première approche de celle-ci par le garant.

Le boycott annoncé par le Collectif et les associations le composant a été effectif, seul le représentant assistant au Comité et intervenant en fin de réunion pour faire part de sa position sur la concertation qui selon lui n'en était pas une, et pour demander un véritable débat et échange principalement sur l'utilisation des itinéraires existants.

La qualité du travail entrepris par les services du Conseil général du Lot et par le Cabinet EGIS a à nouveau été mis en exergue par certains participants, et par le garant dans son bilan de la concertation.

Les Assemblées plénières des Conseils généraux du Lot et de Corrèze qui doivent se réunir le 22 octobre prochain vont mettre un point final à cette première phase de co-élaboration dans la recherche du meilleur tracé du projet Voie d'Avenir.

Il ne doit cependant pas s'agir d'une fin de cette concertation qui s'est voulue exemplaire. Elle doit se poursuivre dans la phase nouvelle qui va s'engager portant sur l'étude détaillée du tracé retenu et dont l'aboutissement sera le dossier qui sera soumis à l'enquête d'utilité publique.